

Appel à candidatures 2024 « Doctorats AP-HP »

Guide du candidat

Présentation et règlement de l'Appel à Candidatures

I. Contexte de l'appel à candidatures

L'AP-HP favorise l'essor de la recherche portée par des professionnels paramédicaux, psychologues, conseillers en génétique et maïeutique de l'AP-HP afin de contribuer au développement de nouvelles connaissances au bénéfice du patient et des professionnels tant dans les domaines des soins directs que celui des organisations, des outils et du management.

Axe prioritaire de son projet d'établissement, le soutien aux recherches concernées passe notamment par un appel à candidature annuel pour des bourses doctorales.

Ce dispositif permet à tous les paramédicaux, sages-femmes, psychologues, préparateurs en pharmacie et conseillers en génétique de l'AP-HP, de réaliser une thèse de doctorat pendant 1 an à temps plein, reconductible (2 fois sous condition d'une audition annuelle avec présentation de l'état d'avancement du projet).

L'AP-HP assure une contrepartie financière qui est en fonction du grade du candidat afin de pourvoir au remplacement du lauréat.

Le choix de la thématique du doctorat est libre mais elle devra être en lien avec le domaine de la recherche en santé ou de la périnatalité et santé de la femme et des enfants (sages-femmes) et en adéquation avec le projet professionnel du candidat.

II. Calendrier

| | |
|--|----------------------------|
| Lancement de l'appel à projet | Décembre 2023 |
| Réception des dossiers complets | 11 mars 2024 avant minuit |
| Sélection des experts et des référents scientifiques pour l'analyse des dossiers | Fin mars 2024 |
| Expertise externe des projets | Début avril – fin mai 2024 |
| Comité de pré-sélection | Fin mai 2024 |
| Audition des candidats sélectionnés par le jury | Juin 2024 |
| Envoi des résultats des projets de recherche aux candidats par mail | Au décours des auditions |

Appel à candidatures DOCTORATS AP-HP 2024 - Guide du candidat

| | |
|-------------------|------------------------------|
| Journée AVENIR | Printemps 2024 |
| Début du Doctorat | 1 ^{er} octobre 2024 |

Date limite de soumission du dossier : lundi 11 mars 2024 avant minuit

III. Conditions d'éligibilité des projets :

a) Qui peut candidater ?

- **l'ensemble des auxiliaires médicaux** au sens du code de santé publique (Livre III, Titres I, II, III, IV, V, VI et VII) : infirmier, masseur kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste, orthoptiste, manipulateur d'électroradiologie médicale, technicien de laboratoire médical, audioprothésiste, opticien-lunettier, prothésiste et orthésiste pour l'appareillage des personnes handicapées, diététicien),
- **les psychologues, préparateurs en pharmacie, conseillers en génétique,**
- **les sages-femmes tous grades confondus.**

Le candidat, **statutaire de l'AP-HP (titulaire – CDI) et exerçant en milieu hospitalier public en France** qui souhaite effectuer un doctorat doit être titulaire d'un master 2 (ou des précédents diplômes équivalents DEA ou DESS) tout en **étant totalement libéré de ses obligations de service.**

Le candidat ne peut soumettre son dossier au-delà de 3 fois.

b) Quelle est la durée du projet scientifique et quelle quotité de temps est dédiée au projet ?

Le projet scientifique a une **durée incompressible de 1 an à compter du 1^{er} octobre 2024,** renouvelable deux fois, sous réserve de l'évaluation favorable du jury au regard de l'avancement du projet.

Sur la base d'une quotité de travail à temps complet, le doctorat est effectué :

- **A temps plein ;**
- **A temps partiel** avec au moins 50% de temps dédié (*modulable sous réserve de l'accord du chef de service ou du N+1*)

Le contrat est toujours annuel, sa reconduction pour une deuxième et/ou une troisième année n'est pas automatique. Elle est conditionnée à évaluation favorable lors de l'audition par le jury qui évalue l'avancement du projet de recherche.

c) Quel type de projet peut être présenté ?

Le choix du sujet du doctorat est **libre** mais il devra être en lien avec le domaine de la santé et en adéquation avec le projet professionnel du candidat.

Le sujet de thèse doit s'inscrire dans la thématique **recherche en santé** et pour les sages-femmes dans la thématique **périnatalité et santé de la femme et des enfants.**

Le projet de doctorat s'inscrit dans un parcours professionnel à l'AP-HP.

Le jury portera une attention particulière à l'intégration du sujet de thèse au projet professionnel de soin et de recherche du candidat à plus long terme ainsi qu'à l'association d'équipes au projet (par exemple unité mixte de recherche, CIC) et de l'unité de recherche clinique (URC).

IV. Rémunération du lauréat et statut

Le lauréat est rémunéré par son GH.

Les frais d'inscription à l'Université seront pris en charge par l'AP-HP.

Un budget spécifique d'un montant maximal de 7000 euros sera attribué sur justificatifs fournis à la DRCI auprès de gestion.drc@aphp.fr afin de lui permettre d'initier son projet avec l'aide de professionnels des URC des établissements de santé de l'AP-HP concernés (data manager, statisticien, chef de projet ou coordinateur d'études cliniques, ...) ou de collaborations autres. Cette enveloppe pourra également servir à financer les frais de communication et de logistique du doctorant (déplacements, congrès, traductions...).

Les lauréats conservent leurs droits à congés.

L'AP-HP assurera une contrepartie financière qui sera fonction du grade du candidat afin de pourvoir au remplacement du lauréat. Le cadre du DMU ou le coordonnateur en maïeutique concerné en accord avec la direction du Groupement Hospitalier Universitaire pourra utiliser cette enveloppe budgétaire afin d'assurer le remplacement du professionnel concerné. Le personnel payé via ce financement ne pourra prétendre à un statut pérenne. Tout recrutement s'effectuera sous forme de CDD de 1 an maximum, renouvelable. Les prestations des temps payées pour compenser l'absence des lauréat(e)s ne devront concerner que des périodes d'activité de courte durée (entre le 1er octobre année N et le 30 septembre année N+1). Les dépenses de fonctionnements effectuées sur ces crédits devront être liées à l'organisation de la compensation de l'absence des lauréats.

La prise de fonction se fait au 1^{er} octobre 2024

V. Comment candidater ?

1) Accompagnement méthodologique

Le projet présenté par le candidat nécessite l'implication d'une Unité de Recherche Clinique. Il convient de **prendre contact (liste ci-dessous) avec l'Unité de Recherche Clinique identifiée** par le candidat afin de **recueillir son soutien préalable**, l'URC étant la seule à même de pouvoir évaluer la faisabilité du projet scientifique et l'institution d'en garantir le financement.

L'Unité de recherche clinique (URC) de votre choix : <https://recherche-innovation.aphp.fr/urc/>

Le coordonnateur paramédical de la recherche pourra vous accompagner dans la construction de votre projet et la réponse à l'appel à candidature

| GHU | SITES | COORDONATEURS PARAMEDICAUX PAR GHU |
|--|--|--|
| AP-HP. Centre - Université Paris Cité | Corentin Celton - HEGP Vaugirard Gabriel Pallez Necker-Enfants Malades Hôtel Dieu – La Collégiale Broca - Cochin | Céline ITIE celine.itie@aphp.fr |
| AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri- Mondor | Georges Clémenceau Emile Roux Dupuytren Henri Mondor Albert Chenevier | Béregère COUTURIER berengere.couturier@aphp.fr |

Appel à candidatures DOCTORATS AP-HP 2024 - Guide du candidat

| | | |
|--|---|---|
| AP-HP. Université Paris-Saclay | Ambroise-Paré - Antoine-Béclère - Bicêtre - Paul Brousse – Raymond-Poincaré - Sainte-Périne - Maritime de Berck | Stéphanie PIERRE stephanie.pierre@aphp.fr |
| AP-HP. Nord - Université Paris Cité | Lariboisière - Fernand Widal Saint-Louis | Sébastien KEREVER sebastien.kerever@aphp.fr |
| | Louis Mourier - Beaujon Bichat Claude Bernard - Bretonneau | Anne LECLERCQ anne.leclercq2@aphp.fr |
| | Robert Debré | Sandrine TYZIO sandrine.tyzio@aphp.fr |
| AP-HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis | Avicenne - René Muret Jean Verdier | Ellen HERVE ellen.herve@aphp.fr |
| AP-HP. Sorbonne Université | Tenon Saint-Antoine Rothschild Armand Trousseau Pitié-Salpêtrière La Roche-Guyon Charles Foix | Judith LEBLANC Judith.leblanc@aphp.fr Sandrine LEFEBVRE sandrine.lefebvre@aphp.fr Bénédicte LOMBART benedicte.lombart@aphp.fr Nathalie NION nathalie.nion@aphp.fr |
| CFDC | Centre de la Formation et du Développement des Compétences | David NAUDIN david.naudin@aphp.fr |
| HAD | Hospitalisation à domicile | |

Pour toute information complémentaire, n’hésitez pas à contacter la **Direction de la Recherche Clinique, de l’Innovation, des relations avec les universités et les organismes de recherche (DRCI)**

Marie-Agnès Lefèvre – Tel : 01 44 84 17 69, marie-agnes.lefevre@aphp.fr et aap.parcours.soins.drc@aphp.fr

2) Projet impliquant l’Entrepôt de Données de la Santé (EDS) ou la réalisation d’un projet de recherche clinique

Pour tous les projets impliquant l’EDS de l’AP-HP ou bien s’il s’agit d’un projet impliquant la réalisation d’un projet de recherche clinique, le candidat doit obligatoirement avoir pris contact avec :

- L’équipe en charge de l’EDS (*cf annexe 3 – Dossier de candidature*)
- Une Unité de Recherche Clinique (URC)

Attention : Conformément au point *III. c) du Guide du Candidat (Conditions d’éligibilité des projets)*, si le projet soumis à l’appel à candidatures Doctorats implique des transferts de données/l’Entrepôt de Données de Santé de l’AP-HP /la réalisation d’un projet de recherche clinique/un projet antérieur/des tiers/un co-financement, celui-ci est soumis à une instruction préalable par la DRCI de l’AP-HP quant à sa faisabilité, avant la date de soumission.

Nb : les candidats s’engagent à compléter § VIII du dossier de candidature.

Liste des coordinateurs EDS et Data Scientists (<https://eds.aphp.fr/nos-services/recherche-innovation>)
:

Appel à candidatures DOCTORATS AP-HP 2024 - Guide du candidat

| Acronyme | Hôpitaux | Coordinateur EDS | Site | Datascientist |
|-------------------------------|-----------------|-------------------------------|---------------------------|-----------------------|
| AP-HP.Paris Saclay | BCT-PBR-ABC | Marie FRANK | BCT - DIM | Patricia MARTEL |
| | APR-RPC-BRK-SPR | Anne Sophie LOT Marie HERR | APR - Santé Publique | |
| AP-HP.Henri Mondor | HMN-ERX-JFR-GCL | François HEMERY | HMN - DIM | Richard LAYESE |
| AP-HP.Sorbonne Université | PSL-CFX | Pierre RUFAT | PSL - DIM | Antoine ROZES |
| | SAT-TNN-TRS-RTH | Fabrice CARRAT | SAT - Santé Publique | Judith LEBLANC |
| AP-HP.Paris Centre | CCH-HTD-BRC | Pierre Yves ANCEL | CCH - CIC Mère- Enfant | Nathanaël BEEKER |
| | NCK | Jean-Marc TRÉLUYER | NCK - URC | |
| | EGP-CCL-VGR | Anne-Sophie JANNOT | EGP - Santé Publique | Estelle LU |
| AP-HP.Paris Nord | SLS-LRB-FWD | Jérôme LAMBERT | SLS - Biostatistiques | Martin BRUNEL |
| | BCH-BJN-BRT-LMR | Cédric LAOUENAN | BCH - URC | Kankoé LEVI SALLAH |
| | RDB | Auréli BOURMAUD | RDB - Santé Publique | |
| AP-HP.Paris Seine-Saint-Denis | AVC-JVR-RMB | Catherine DUCLOS | AVC - DIM | Martin BRUNEL |
| S.O. | URC - Eco | S.O. | S.O. | Kevin ZARCA |

3) Éléments de propriété intellectuelle

Nb : Si le projet soumis s'appuie sur des résultats ayant fait l'objet d'un ou plusieurs titres de propriété intellectuelle, il vous est fortement conseillé de vous rapprocher du Pôle Transfert et Innovation de la DRCI. (drc-ottpi@aphp.fr) et des structures de valorisation des organismes concernés

- Brevets possédés relatifs au projet proposé (si disponibles : copie des dépôts et rapports de recherche des brevets).
- Structure de valorisation sollicitée et nom de votre interlocuteur.
- Indiquez quels sont les principaux brevets existants dans le champ d'investigation de votre projet de recherche, en utilisant les bases de données gratuites :
 - <https://patentscope.wipo.int/search/en/search.jsf>
 - <https://register.epo.org/regviewer>
 - <https://patents.google.com/>
- Logiciel possédés relatifs au projet proposé (si disponibles : copie des dépôts à l'Agence de Protection des Programmes).
- Savoir-faire possédés relatifs au projet proposé (si disponibles : protocoles, méthodes, cahier des charges, etc.).
- Divulgations : communications, présentations, abstracts ou publications réalisées ou prévues

Accords de confidentialité (en cours ou signés)

4) Valorisation des résultats

Pour vous guider :

- a. Réponse au besoin clinique (pertinence)
- b. Marché potentiel (taille, évolution)
- c. Positionnement par rapport aux solutions alternatives (différence, plus-value de votre solution, coût, etc.)

Appel à candidatures DOCTORATS AP-HP 2024 - Guide du candidat

- d. Utilisateurs potentiels (patients, partenaires, industriels, etc.)
- e. Applications possibles (dans et en dehors de votre domaine)
- f. Quelles sont les perspectives de valorisation ? (type de transfert envisagé : licence, création d'une startup)

5) Dossier de candidature et processus d'envoi

a. Dossier initial (1^{ère} soumission ou re-soumission)

Le dossier complet, constitué avec les documents suivants devra être déposé sur la plate-forme Timetonic via <https://recherche-innovation.aphp.fr/2023/12/06/bourse-doctorale-recherche-paramedicale-maieutique/> au plus tard le lundi 11 mars 2024 à minuit avec les documents suivants :

- Annexe 1 : Liste des experts suggérés et récusés pour évaluation
- Annexe 2 : Projet professionnel
- Annexe 3 : Projet de recherche détaillé
- Copie du diplôme universitaire (IDE, Sage-Femme, ...)
- Copie du diplôme de Master2 ou autres diplômes DEA, DESS,
- Curriculum Vitae du candidat(e) avec le cursus hospitalier, les activités antérieures de recherche et la liste des principales publications,
- Lettre de motivation,
- Attestation du responsable de l'école doctorale relative à l'acceptation du candidat
- Lettre de soutien du directeur de thèse et du directeur du laboratoire de recherche (unité de recherche labellisée),
- Lettre conjointe du directeur de DMU et de son référent recherche, du coordonnateur en maïeutique **ou** du coordonnateur général des soins et du directeur de GHU précisant les perspectives d'évolution du poste après l'obtention du doctorat,
- Accord écrit, selon le profil du candidat, du chef de service et du cadre dont dépend le candidat
 - Pour les psychologues : accord écrit du responsable hiérarchique direct et soutien du chef de service dans lequel se déroulera la recherche.
- Courrier de soutien ou de refus motivé du responsable de l'URC
- Résumé structuré du projet de recherche (250 mots maximum)
- Exposé du projet de recherche avec calendrier des livrables (maximum 10 pages, Times New Roman, police 12, interligne 1,5) incluant la bibliographie (10 références clefs maximum)
- Liste des publications du candidat
- Lettre d'engagement du lauréat au Guide du candidat de l'appel à candidature.
- Dernier bilan du Comité de suivi de thèse pour les candidats concernés.

b. Demandes de renouvellement

Transmettre :

→ L'état d'avancement **détaillé** (5 pages minimum du projet)

Avec notamment éventuelles difficultés rencontrées, éventuelles modifications apportées au projet, échéancier précis du projet pour l'année faisant l'objet de la demande de renouvellement, communications, publications, dépôt de brevets, financements obtenus, ...

→ La fiche d'identité du candidat à jour et les accords des chefs de service, de pôle/DMU

→ Courrier du directeur de thèse et dernier bilan du comité de suivi de thèse

→ Les publications en cours de soumission ou publiées, congrès, ...

VI. Processus de sélection :

1. Recevabilité du dossier

A réception, les dossiers font l'objet d'un contrôle de recevabilité par la DRCI en fonction des critères d'éligibilité et de la liste des pièces demandées. Au besoin la DRCI demandera un complément d'informations au candidat.

Un accusé réception du dossier sera envoyé par e-mail.

2. Etude du projet

Le projet sera envoyé à des experts externes compétents dans la/les thématique/s du projet.

3. Jury - Comité de pré-sélection

Un jury unique est constitué pour cet appel à candidatures. Il est présidé par le Coordonnateur Général des Soins de la Direction générale de l'AP-HP assisté par un représentant de la Commission d'Expertise Scientifique de l'AP-HP. Il est composé d'experts paramédicaux de la recherche de l'AP-HP, de membres de la Commission d'Expertise Scientifique (CES) de l'AP-HP et de partenaires externes reconnus pour leur expertise.

Les critères de sélection des candidat(e)s seront les suivants : cursus du candidat(e), pertinence et qualité scientifique du projet de recherche, projet en lien avec un/des axes recherche du GHU, adéquation de l'unité de recherche au projet de recherche proposé, équipes de recherche associées, projet professionnel en termes de soin et de recherche.

Le processus de sélection des doctorants est coordonné par la DRCI.

4. Audition

Les convocations aux auditions seront envoyées par courriel au plus tard 15 jours avant l'audition.

Déroulement des auditions : présentation de dix minutes (présentation du projet de recherche du parcours et du projet professionnel) suivie de dix minutes d'échanges avec le jury. Au préalable, le support de la présentation (PowerPoint ou PDF), sera transmis quelques jours avant à la DRCI.

5. Résultats

La DRCI informe le candidat de l'avis favorable ou défavorable du jury avec les expertises externes et rapport du jury et le Groupe Hospitalo-Universitaire (GHU), les directeurs du laboratoire et de thèse. La liste des Lauréats sera parallèlement publiée sur un ou plusieurs outils et canaux de communication internes et externes.

VII. Résultats – Obligations

En fin de projet, les lauréats transmettent le rapport d'évaluation avec notamment :

- Bilan de la collaboration et la poursuite du projet
- Publications et contrats

Il sera aussi demandé épisodiquement de contribuer au « Book Doctorats » pour l'évolution et le suivi de la carrière, les principaux résultats et les retombées cliniques engendrés par le projet de recherche, la valorisation et les brevets afférents au projet de recherche, les actions initiées par le truchement du doctorat...

VIII. Confidentialité et communication

La DRCI s'assure que les documents transmis dans le cadre du présent appel à projets sont soumis à la plus stricte confidentialité. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidatures est tenu à la plus stricte confidentialité.

Dans un objectif de capitalisation et de partage des retours d'expérience, une partie des éléments de documentation produits dans le cadre des projets retenus a vocation à être rendue publique (en particulier les rapports d'évaluation produits à la fin du projet) sous réserve que les informations contenues ne soient pas soumises à la confidentialité, eu égard leur nature.

IX. Valorisation scientifique et publications

Les lauréats s'engagent à respecter la charte des publications de l'AP-HP et à mentionner l'AP-HP dans les publications scientifiques issues du financement du doctorat.

Les lauréats s'engagent à solliciter le Pôle Transfert & Innovation de la DRCI de l'AP-HP pour l'analyse des résultats générés dans le cadre du Doctorat afin de permettre leur évaluation sur le plan de la propriété intellectuelle (notamment brevetabilité) et la mise en place des mesures de protection idoines. Contact : drc-ottpi@aphp.fr